



SARL Ambulances & Pompes Funèbres Villainaises RENARD

Z.A de la Boorie - Route de Courcité
53700 VILLAINES LA JUHEL
Habilitation 21-53-0012

18 Z.A du Champ Coupé
53370 ST PIERRE DES NIDS
Habilitation 23-53-0079

ambulancesvillainaises@orange.fr | 02 43 03 22 92

DEVIS TYPE CREMATION

Obsèques de : MAGASIN

Mise en bière à CHAMBRE FUNERAIRE RENARD

Dossier N° 00000041

DEVIS TYPE CREMATION ET DISPERSION DES CENDRES SANS PASSAGE A L'EGLISE

Devis N° 25DF0039 du 10/04/2025

	TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
01 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Mise à disposition de la salle de préparation.	20%		70,00	
Droit entrée chambre funéraire - Hors jours fériés ou dimanche	20%		90,00	
Forfait salon chambre funéraire - Forfait 3 jours	20%		260,00	
Démarches administratives	20%	85,00		
Soins thanato	20%		232,80	
Journée supplémentaire salon - Quantité : 2	20%		120,00	
Annonces décès	20%			300,00
02 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (SANS CERCUEIL)				
Housse 150 microns (*)	20%	60,80		
Transport de corps pour la chambre funéraire - Quantité : 120	10%	180,00		
Forfait prise en charge	20%	65,00		
03 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil PIN Parisien T3 équipé (*) bac bio (*)	20%	850,00		
Capiton Seringa blanc	20%	90,00		
ROSE BOIS E911	20%		35,00	
05 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (AVEC CERCUEIL)				
Transport de corps Villaines la Juhel - Crématorium de Mayenne - Quantité : 62	10%	93,00		
Forfait prise en charge à la chambre funéraire	20%	60,00		
08 - CREMATION				
Crémation adulte MAYENNE (*)	20%		510,00	
Porteurs crémation	20%	55,00		
Urne carton de dispersion (*)	20%	45,00		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : A défaut de paiement à la date prévue, le recouvrement de notre créance sera confié à un huissier de justice et la totalité des sommes dues sera majorée de plein droit d'un montant de 15% à titre de clause pénale. En cas de vente assortie de paiements fractionnés ou différés, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune mise en demeure. Le montant de la clause pénale ne pourra en aucun cas être inférieur à 40 €. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix. L'acheteur s'oblige à ne pas en disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage à l'insu du vendeur de la marchandise achetée avant complète libération du prix. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Une copie du présent est conservée par l'acheteur qui le reconnaît et en accepte toutes les clauses. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard suivant le taux maximum légal en vigueur par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due uniquement pour les professionnels.

SARL Ambulances & Pompes Funèbres VILLAINAISES RENARD - Siret : 35284578800020 | Code APE : 8690A | TVA intracommunautaire : FR44352845788
IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 - BIC : CMCIFR2A

TAUX DE T.V.A.	PRIX TTC PRESTATIONS COURANTES	PRIX TTC PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
20%		52,00	
	1 583,80	1 369,80	300,00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :			3 253.60 €

MONTANT TTC : 3 253.60 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'une housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, pose d'une plaque d'identification (portant le nom du défunt, année de naissance / décès) et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Devis N° 25DF0039 fait le 10/04/2025, valable jusqu'au 06/03/2021.

Je soussigné(e),

accepte le présent devis prévisionnel.

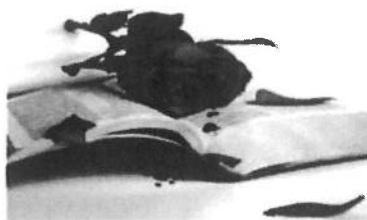
Le A

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation".

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : A défaut de paiement à la date prévue, le recouvrement de notre créance sera confié à un huissier de justice et la totalité des sommes dues sera majorée de plein droit d'un montant de 15% à titre de clause pénale. En cas de vente assortie de paiements fractionnés ou différés, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune mise en demeure. Le montant de la clause pénale pour le cas où les paiements seraient inférieurs à 40 € sera de 6 € par paiement. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. L'acheteur s'oblige à ne pas en disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution d'hypothèque, ni par constitution de privilège ou de nantissement, sous peine d'accepter les sanctions prévues par la loi et de ne pas de paiement anticipé. Une copie du présent est conservée par l'acheteur qui la reconçoit et en accepte toutes les clauses. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due uniquement pour les professionnels.

SARL Ambulances & Pompes Funèbres VILLAINESES RENARD - Siret : 35284578800020 | Code APE: 8690A | TVA Intracommunautaire : FR44352845788
IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 | BIC : CMCFR224



SARL Ambulances & Pompes Funèbres Villainaises RENARD

Z.A de la Boorie - Route de Courcité
53700 VILLAINES LA JUHEL
Habilitation 21-53-0012

18 Z.A du Champ Coupé
53370 ST PIERRE DES NIDS
Habilitation 23-53-0079

ambulancesvillainaises@orange.fr | 02 43 03 22 92

DEVIS TYPE

Obsèques de : MAGASIN

Mise en bière à CHAMBRE FUNERAIRE RENARD

Dossier N° 00000041

DEVIS TYPE
AVEC PASSAGE A L'EGLISE
SANS LA PARTIE MARBRERIE, CAR SOUS TRAITÉE

Devis N° 25DF0038 du 10/04/2025

	Taux de T.V.A.	Prix TTC Prestations Courantes	Prix TTC Prestations Complémentaires Optionnelles	Frais avances pour le compte de la famille
01 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches administratives	20%	85,00		
Soins thanato	20%		232,80	
Mise à disposition de la salle de préparation.	20%		70,00	
Droit entrée chambre funéraire	20%		90,00	
Forfait 3 jours salon chambre funéraire	20%		260,00	
Annonces décès	20%			300,00
02 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (SANS CERCUEIL)				
Housse 150 microns (*)	20%	60,80		
Forfait prise en charge	20%	65,00		
Transport de corps pour la chambre funéraire - Quantité : 120	10%	180,00		
03 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil Passy T1 chêne équipé (*) bac bio /4 poignées/plaque identité (*)	20%	1 140,00		
Capiton Seringa blanc	20%	90,00		
CROIX FINE AVEC CHRIST X77V8 CH5	20%		40,00	
05 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (AVEC CERCUEIL)				
Forfait sépulture local (Villaines la Juhel ou St Pierre des Nids)	10%	130,00		
06 - CEREMONIE FUNERAIRE				
Messe refacturée	0%			200,00
Porteurs Eglise - Quantité : 4	20%	400,00		
Total TTC		2 150,80	692,80	500,00
MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :				3 343,60 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : A défaut de paiement à la date prévue, le recouvrement de notre créance sera confié à un huissier de justice et la totalité des sommes dues sera majorée de plus d'un montant de 15% à titre de clause pénale. En cas de vente assortie de paiements fractionnés ou différés, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune mise en demeure. Le montant de la clause pénale ne pourra en aucun cas être inférieur à 40 €. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix, l'acheteur s'oblige à ne pas en disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage à nantissement de la marchandise achetée avant complète libération du prix. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Une copie du présent est conservée par l'acheteur qui le reconnaît et en accepte toutes les clauses. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due uniquement pour les professionnels.

SARL Ambulances & Pompes Funèbres VILLAINAISES RENARD - Siret : 35284578800020 | Code APE : 8690A | TVA Intracommunautaire : FR44352845788
IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 - BIC : CMCIFR2A

Devis N° 25DF0038 du 10/04/2025 d'un montant total
TTC de 3 343,60 €

Tx TVA	Montant H.T.	Montant TVA
20.00%	2 361.33 €	472.27 €
10.00%	281.82 €	28.18 €
0%	200.00 €	
	2 843,15 €	500,45 €

MONTANT TTC : 3 343,60 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'une housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, pose d'une plaque d'identification (portant le nom du défunt, année de naissance / décès) et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Devis N° 25DF0038 fait le 10/04/2025, valable jusqu'au 06/03/2021.

Je soussigné(e), _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Le _____ A _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation".

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : A défaut de paiement à la date prévue, le recouvrement de notre créance sera confié à un huissier de justice et la totalité des sommes dues sera majorée de plein droit d'un montant de 15% à titre de clause pénale. En cas de vente assortie de paiements fractionnés ou différés, le défaut de paiement d'un seul terme à son échéance rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune mise en demeure. Le montant de la clause pénale ne pourra en aucun cas être inférieur à 49 €. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix, l'acheteur s'engage à ne pas en disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage à nantissement de la marchandise achetée avant complète libération du prix. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Une copie du présent est conservée par l'acheteur qui le reconnaît et en accepte toutes les clauses. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard suivant le taux minimum légal en vigueur par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 80 € sera due uniquement pour les professionnels. SARL Ambulances & Pompes Funèbres VILLAINAISES RENARD - Siret : 35284578800020 | Code APE : 8690A | TVA Intracommunautaire : FR44352845788 IBAN : FR76 1548 9047 7600 0581 2614 021 - BIC : CMCIFR2A

Devis n° CER007027

Notre référence PER05061
En date du 02/01/2025
Suivi par GODET François
Tél du client 0243057986

Devis Type CREMATION

allée Alain-Colas
53500 ERNEE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		316,00	1 216,00	
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	251,00		
La présentation et le séjour salon forfait 3 jours	20,00		421,00	
L'admission en salon ou cellule réfrigérée	20,00		263,00	
Soins de conservation	20,00		452,00	
Plaque urne	20,00		80,00	
* Urne de dispersion en carton	20,00	65,00		
Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu		285,00		
La housse sanitaire	20,00	85,00		
* Le véhicule agréé et son chauffeur pour le transport avant mise en bière	10,00	200,00		
Cercueil et accessoires		1 104,00		
Capiton Byblos Satin champagne	20,00	224,00		
* Cercueil VANOIS, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	880,00		
Total cercueil et accessoires : 1104.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		122,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	122,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		522,00		25,00
Vacation de police (TRESORERIE D'ERNEE 53 43 PLACE RENAULT MORLIERE 53500 ERNEE)	0,00			25,00
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	522,00		
Cérémonie funéraire			209,00	
Maître de cérémonie	20,00		209,00	
Crémation				510,00
Crémation convoi (Crématorium de Mayenne 53 238 rue de Normandie 53100 Mayenne)	0,00			510,00
Total fournitures et services TTC en euros		2 349,00	1 425,00	535,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	2 543,35	508,65	3 734,72	574,28	4 309,00
10,00	656,37	65,63			
0,00	535,00	0,00			

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 02/01/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Signature du conseiller
Cachet de l'agence

Page 1 sur 2

Devis n° CER007026

Notre référence	PER04942
En date du	02/01/2025
Suivi par	HAMMOUCHE Ophélie
Tél du client	

DEVIS TYPE INHUMATION

Allée Alain Colas
53500 ERNEE
France

Mise en bière - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE
Fermeture de cercueil - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE
Levée de corps

Transport après mise en bière - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE
Inhumation - Cimetière d'Ernée Route de Saint Denis 53500 ERNEE

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		251,00	1 136,00	
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	251,00		
La présentation et le séjour salon forfait 3 jours	20,00		421,00	
L'admission en salon ou cellule réfrigérée	20,00		263,00	
Soins de conservation	20,00		452,00	
Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu		285,00		
La housse sanitaire	20,00	85,00		
* Le véhicule agréé et son chauffeur pour le transport avant mise en bière	10,00	200,00		
Cercueil et accessoires		1 104,00		
Capiton Byblos Satin champagne	20,00	224,00		
* Cercueil VIENNE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	880,00		
Total cercueil et accessoires : 1104.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		122,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	122,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		522,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	522,00		
Cérémonie funéraire		246,20	209,00	
Maître de cérémonie	20,00		209,00	
2 Porteur(s) au service	20,00	246,20		
Inhumation		791,00	14,10	
# Démontage et remontage partiel d'un monument avec ouverture caveau	20,00	791,00		
1 Gravure sur monument en cimetière (le caractère)	20,00		14,10	
Total fournitures et services TTC en euros		3 321,20	1 359,10	0,00

Page 2 sur 2

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	3 298,59	659,71	3 954,96	725,34	4 680,30
10,00	656,37	65,63			

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 02/01/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Signature du conseiller
Cachet de l'agence

22 février 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 19 sur 80

43 Route de Rennes 53400 CRAON

ANNEXE

MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE
(ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

0243061564

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, organisation des obsèques	- Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).	814	- Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers). - Réalisation de x (nombre) faire-part - Compositions florales - Plaques et articles funéraires - Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile) - Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international) - Toilette funéraire et habillage du défunt CHAMBRE FUNÉRAIRE - Frais d'admission - Frais de séjour en case réfrigérée - Frais de séjour en salon de présentation	269 179 459 229 à partir de 400,50
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)	63	- Véhicule funéraire - Forfait de transport Ou transport pour un trajet de x km aller/retour - Frais de mise à disposition de personnel	263 A partir de
3 - Cercueil et accessoires A partir de :	- Cercueil (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité et/ou - Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R.2213-26 du CGCT est remplie)	859 859	- Capiton - Emblème civil/religieux placé sur le cercueil	68 34,95
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			- Frais de mise à disposition du personnel	142
5 - Transport du défunt après mise en bière			- Véhicule funéraire - Forfait de transport ou transport pour un trajet de x km aller/retour - Frais de mise à disposition de personnel	283 A partir de
6 - Cérémonie funéraire			- Mise à disposition d'un maître de cérémonie - Registre de condoléances - Véhicule funéraire - Personnel (dont nombre de porteurs)	269 A partir de
7A - Inhumation	- Personnel pour inhumation - Creusement et comblement de fosse - Ouverture/fermeture de caveau	A partir de 520	- Fourniture d'un caveau - Autres travaux de marbrerie - Personnel (portage du cercueil) - Démontage/montage de monument funéraire - Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau)	1373
7B - Crémation	- Personnel pour crémation - Fourniture d'une urne avec sa plaque - Dispersion des cendres en jardin du souvenir (2) ou - Dépôt de l'urne dans un columbarium ou	24 160 225	- Personnel (portage du cercueil) - Emblème civil/religieux placé sur l'urne	

22 février 2025

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 19 sur 80

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	- Scellement sur un monument funéraire ou - Inhumation de l'urne	326 496		
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	- Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT) (3) - Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3)	Aperte de 25 841	- Publication d'un avis dans la presse Aperte de - Frais de culte - Redevance de superposition de corps et/ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3)	150 200
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires		TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	

TOTAL toutes taxes comprises :

TVA :

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° XX-XX-XXXX.

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

– Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. – Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. – Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

– Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale : modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

– En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la



ROC • ECLERC
LÀ, POUR VOUS

Roc Eclerc

allée de Grèce

53000 LAVAL France

Tél : 02 43 67 94 80 Fax : 02 43 65 94 28

Email : agence.laval@roc-eclerc.fr

Habilitation : 20-53-0060 - SIRET : 42855988400534

Page 1 sur 2

Devis n° CLF002697

Notre référence	PLF002277
En date du	02/01/2025
Suivi par	CASTAING Sandrine
Tél du client	+33243679480

. DEVIS TYPE INHUMATION

Allée de Grèce

53000 LAVAL

France

Obsèques de Devis Inhumation

Mise en bière

Levée de corps

Inhumation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		214,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	214,00		
Cercueil et accessoires		798,00		
* Cercueil TOURNESOL, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	798,00		
Total cercueil et accessoires : 798.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		104,50		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	104,50		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		504,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	504,00		
Cérémonie funéraire		415,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	415,00		
Inhumation		863,00		
# Creusement et comblement pleine terre 1 place	20,00	863,00		
Total fournitures et services TTC en euros		2 898,50	0,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 995,41	399,09
10,00	458,18	45,82

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 453,59	444,91	2 898,50

Acceptation

Page 2 sur 2

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 02/01/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*

Devis n° CLF002696

Notre référence	PLF002276
En date du	02/01/2025
Suivi par	CASTAING Sandrine
Tél du client	+33243679480

. Devis Type Crémation

Allée de Grèce
53000 LAVAL
France

Obsèques de Devis Crémation

Mise en bière

Levée de corps

Crémation

Dépôt d'urne en case de columbarium

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		270,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	214,00		
* Urne de dispersion en carton	20,00	56,00		
Cercueil et accessoires		734,00		
* Cercueil PAQUERETTE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	734,00		
Total cercueil et accessoires : 734.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		104,50		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	104,50		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		504,00		20,00
au départ de corps en cercueil en vue d'une incinération (Mairie de Laval 53 53000 LAVAL)	0,00			20,00
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	504,00		
Crémation				861,00
Crémation convoi (Crématorium de Laval 53 39 Rue d'Amsterdam 53000 Laval)	0,00			861,00
Total fournitures et services TTC en euros		1 612,50	0,00	881,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Page 2 sur 2

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	923,75	184,75
10,00	458,18	45,82
0,00	881,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 262,93	230,57	2 493,50

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 02/01/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*



POMPES FUNEBRES LANDIVYSIENNES

1 rue des Normands

53190 LANDIVY

Tél : 02.43.05.40.28 Fax : 02.43.05.43.02

ambulanceslandivysiennes@gmail.com

Habilitation : 20-53-0015 Orias : 07026149

Siret : 39754880100018 APE : 8690A TVA intra : FR84397548801

Obsèques de : Monsieur POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES
Né le : 27/10/2025

POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES

1 rue des normands

53190 LANDIVY

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R.2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

DEVIS N°0000001116

Date: 27/10/2025

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)
1 - Préparation, organisation des obsèques	Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation)		Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers)	130,00
			Réalisation de faire-parts Compositions florales Plaques et articles funéraires Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile)	
			Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international)	366,10
			Toilette funéraire et habillage du défunt CHAMBRE FUNERAIRE : Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	429,00
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)	57,20	Autres	
			Véhicule funéraire Forfait de transport ou transport pour un trajet de 3 km aller / retour	65,05
			Frais de mise à disposition de personnel Autres	

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)
3 - Cercueil et accessoires	Plaque d'identité (conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité et / ou Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)	870,00	Capiton Emblème civil / religieux placé sur le cercueil	140,00
			Autres	
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			Frais de mise à disposition du personnel	
			Autres	
5 - Transport du défunt après mise en bière			Véhicule funéraire Forfait de transport ou transport pour un trajet aller / retour Frais de mise à disposition de personnel	
			Autres	
6 - Cérémonie funéraire			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances Véhicule funéraire Personnel (dont nombre de porteurs)	91,00 211,00
			Autres	
7A - Inhumation	Personnel pour inhumation Creusement et comblement de fosse Ouverture / fermeture de caveau		Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie Personnel (portage du cercueil) Démontage/ montage de monument funéraire Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau)	
			Autres	
7B - Crémation	Personnel pour crémation Fourniture d'une urne avec sa plaque Dispersion des cendres en jardin du souvenir (2) ou Dépôt de l'urne dans un columbarium ou Scellement sur un monument funéraire ou Inhumation de l'urne		Personnel (portage du cercueil) Emblème civil / religieux placé sur l'urne	
			Autres	

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)	
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT) Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium)	590,00	Publication d'un avis dans la presse Frais de culte Redevance de superposition de corps et / ou de réunion de corps (si prévue par la commune)		
			Autres		
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :					590,00
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 517,20	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 432,15	

TOTAL toutes taxes comprises : 2 949,35 €
TVA : 470,65 €

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné , demeurant , déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES en qualité de conjoint.

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par Alexandre DURAND

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n°25-53-0015.

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

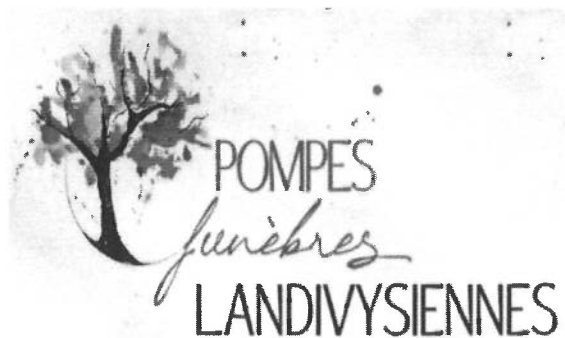
« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L.2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.



POMPES FUNEBRES LANDIVYSIENNES

1 rue des Normands

53190 LANDIVY

Tél : 02.43.05.40.28 Fax : 02.43.05.43.02

ambulanceslandivysiennes@gmail.com

Habilitation : 20-53-0015 Orias : 07026149

Siret : 39754880100018 APE : 8690A TVA intra : FR84397548801

Obsèques de : Monsieur POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES
Né le : 27/11/2020

POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES

Le Petit Marcilly
53190 LANDIVY

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R.2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

DEVIS N°0000000383

Date: 27/11/2020

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)
1 - Préparation, organisation des obsèques	Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation)		Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers)	130,00
			Réalisation de faire-parts	
			Compositions florales	
			Plaques et articles funéraires	
2 - Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)	57,20	Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile)	
			Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international)	366,10
			Toilette funéraire et habillage du défunt	
			CHAMBRE FUNERAIRE :	
			Frais d'admission	
			Frais de séjour en case réfrigérée	
			Frais de séjour en salon de présentation	429,00
			Autres	
			Véhicule funéraire	
			Forfait de transport ou transport pour un trajet de 3 km aller / retour	65,05
			Frais de mise à disposition de personnel	
			Autres	

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)
3 - Cercueil et accessoires	Plaques d'identité (conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité et / ou Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)	1 100,00	Capiton Emblème civil / religieux placé sur le cercueil	140,00
			Autres	
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			Frais de mise à disposition du personnel	
			Autres	
5 - Transport du défunt après mise en bière			Véhicule funéraire Forfait de transport ou transport pour un trajet aller / retour Frais de mise à disposition de personnel	
			Autres	
6 - Cérémonie funéraire			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances Véhicule funéraire Personnel (dont 1 porteurs)	52,00 211,00 292,00
			Autres	
7A - Inhumation	Personnel pour inhumation Creusement et comblement de fosse Ouverture / fermeture de caveau	640,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie Personnel (portage du cercueil) Démontage/ montage de monument funéraire Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau)	
			Autres	
7B - Crémation	Personnel pour crémation Fourniture d'une urne avec sa plaque Dispersion des cendres en jardin du souvenir (2) ou Dépôt de l'urne dans un columbarium ou Scellement sur un monument funéraire ou Inhumation de l'urne		Personnel (portage du cercueil) Emblème civil / religieux placé sur l'urne	
			Autres	

	Prestations obligatoires	Montant € TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant € TTC (1)
8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT) Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium)		Publication d'un avis dans la presse Frais de culte Redevance de superposition de corps et / ou de réunion de corps (si prévue par la commune)	
			Autres	
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 797,20	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 685,15

TOTAL toutes taxes comprises : 3 482,35 €
TVA : 559,48 €

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné , demeurant , déclare avoir le droit de pourvoir aux funérailles de M. POMPES FUNÈBRES LANDIVYSIENNES en qualité de conjoint.

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par Alexandre DURAND

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n°25-53-0015.

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L.2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.

TARIF GENERAL DES FORMULES - FI3

Tarif Public

Edition du 2 mai 2025

Cachet de l'agence

1. Légendes :

- * Prestations obligatoires
- ** Prestations obligatoires en fonction des circonstances du décès

FORMULE "INITIAL" - INHUMATION

Ref. KINH1

	Prestations courantes (C) ou optionnelles (O)	TVA	Référence	Prix TTC
DÉMARCHES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES				
<i>Pour un convoi et organisation des obsèques</i>				
Organisation, suivi et accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques	C	20%	002O	123.00 €
Démarches et formalités administratives pour un convoi	C	20%	002D	136.00 €
Espace Hommage en ligne	O	20%	465INM	Offert
PRÉPARATION ET HABILLAGE DU DÉFUNT				
Toilette funéraire	O	20%	102CM	220.00 €
Personnel pour une mise en bière au moment du départ	C	20%	292	139.00 €
OU Livraison du cercueil antérieurement à la mise en bière (hors Maison Funéraire)	C	20%	342	139.00 €
CERCUEIL ET CAPITON				
*Cercueil Le Milos, en peuplier OU pin massif, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent et de cache-vis en résine. L'épaisseur est de 22 mm :				
Taille 2	C	20%	C60126R C60026R C37326R	779.00 €
OU taille A	C	20%	C601A6R C600A6R	929.00 €
Capiton Basic	C	20%	A40016	115.00 €
CONVOI / SERVICE SIMPLE LOCAL				
<i>Service Convoi Economique</i>				
Corbillard avec chauffeur	C	10%	040EC	554.00 €
Equipe de 3 porteurs au convoi Economique	C	20%	014EC	413.00 €
CHOIX TRAVAUX DE CIMETIÈRE				
Creusement et comblement de fosse 1 place / 1,50 m de profondeur	C	20%	8201P	520.00 €
OU 2 places / 2 m de profondeur	C	20%	8202P	520.00 €
OU * ouverture et fermeture de caveau sans monument Dépose des dalles d'accès ou ouverture de la trappe d'accès, fourniture et pose éventuelle d'éléments de séparation dans le caveau, fermeture de la trappe	C	20%	839SMO	520.00 €
OU * ouverture et fermeture de caveau avec monument Creusement frontal pour l'ouverture et la fermeture de la trappe d'accès, fourniture et pose éventuelle d'éléments de séparation dans le caveau	C	20%	839TRA	520.00 €
OU * ouverture et fermeture de caveau avec monument Enlèvement de la tombale pour l'ouverture, fourniture et pose éventuelle d'éléments de séparation dans le caveau, remise en place de la tombale	C	20%	840	520.00 €
OU * ouverture de la trappe enterrée d'un caveau	C	20%	839CRE	520.00 €
OU ouverture et fermeture d'enfeu	C	20%	839ENF	520.00 €

FORMULE "INITIAL" - CRÉMATION

Ref. KCRE1

Prestations
courantes (C) ou
optionnelles (O) TVA Référence Prix TTC

DÉMARCHES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour un convoi et organisation des obsèques

Organisation, suivi et accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques	C	20%	002O	123.00 €
Démarches et formalités administratives pour un convoi	C	20%	002D	136.00 €
Espace Hommage en ligne	O	20%	465INM	Offert

PRÉPARATION ET HABILLAGE DU DÉFUNT

Toilette funéraire	O	20%	102CM	220.00 €
Personnel pour une mise en bière au moment du départ	C	20%	292	139.00 €
OU Livraison du cercueil antérieurement à la mise en bière (hors Maison Funéraire)	C	20%	342	139.00 €

CERCUEIL ET CAPITON

*Cercueil Le Milos, en peuplier OU pin massif, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent et de cache-vis en résine. L'épaisseur est de 22 mm :

Taille 2	C	20%	C60126R C60026R C373A6R	779.00 €
OU taille A	C	20%	C601A6R C600A6R	929.00 €
Capiton Basic	C	20%	A40016	115.00 €

CONVOI / SERVICE SIMPLE LOCAL

Service simple pour crémation - compris dans une formule

Corbillard avec chauffeur pour transport local de corps au crématorium	C	10%	056	246.00 €
Personnel pour levée de corps	C	20%	014CRE	161.00 €

CHOIX URNE

Urne Nemis	C	20%	UR0356	80.00 €
Urne de dispersion décor Anthracite	C	20%	UR024A6	80.00 €
Urne de dispersion décor Bordeaux	C	20%	UR02486	80.00 €
Urne de dispersion décor Coucher de Soleil	C	20%	UR024C6	80.00 €
Urne de dispersion décor Roses	C	20%	UR024R6	80.00 €
Urne de dispersion décor Automne	C	20%	UR024T6	80.00 €
Urne de dispersion décor Jacinthe des bois	C	20%	UR024J6	80.00 €
Urne de dispersion décor Colombe	C	20%	UR024K6	80.00 €
Urne de dispersion décor Blanc	C	20%	UR024L6	80.00 €